Comment on fait des hommes

Autor(en): Secretan, Ed.

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band (Jahr): 63 (1925)

Heft 2

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-219265

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRĖ-DU-MARCHĖ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER Palud, 3 - LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6 .six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES COMMUNALES



Paudex. - Le « Conteur » a déjà donné les armes de cette commune en faisant remarquer le caractère antihéraldique et défec-tueux de ces armoiries franche-ment laides. Ces armes figurent sculptées, sur le nouveau bâtiment scolaire de cette commune. Elles ont été heureusement modifiées

de la manière suivante et consistent actuellement en un écu rouge avec bande horizontale blanche ondulée traversant l'écu dans son milieu, au-des-sus se voit un coq « hardi » blanc. La bande on-dulée représente la rivière la Paudèze, le coq est une allusion parlante au nom de Paudex, pau en patois veut dire coq. Enfin les couleurs adoptées rouge et blanc sont celles de l'Evêché de Lausanne dont Paudex faisait partie.

Villars-Tiercelin s'est donné en 1923 les armes suivantes: un écusson divisé verticalement en deux

son divisé verticalement en deux parties blanc et rouge qui sont les couleurs du chapitre de Lausanne dont Villars dépendait, une bande ondée bleue traverse le champ ainsi formé. Cette bande ondée représente la Mentue qui limite



cette commune au sud.

Vaulion a un écusson blanc;
sur la partie inférieure est un V
rouge et dans la partie supérieure
trois cœurs réunis par leurs pointes; un de ces cœurs est vert, un autre rouge et le troisième d'or. D'après l'ouvrage de MM. Dubois et Cornaz, sur les armoiries communales vaudoises on aurait

là les couleurs de la République helvétique. On la les couleurs de la République helvetique. On ne peut pas qualifier cet écusson de bel écu quoiqu'il ne soit pas antihéraldique; nous n'aimons pas béaucoup voir figurer des lettres dans les armoiries, c'est peu décoratif. On constate la présence des trois cœurs « appointés » sur plusieurs édifices et fontaines et sur une enseigne d'auberge, entr'autres. C'est une armoirie style « marque à feu ». On prétend que l'amour est une vertu des gens de Vaulion, de là les trois



LO RAMOUNEU ET LOU FRATÉ

UAND bin étài ramouneu, Janeau à Derbon étâi ion de stau coo que sant adî guie, adî dzoïâo que dâi quinson. Quand l'îre aguelhî su son étsîla, dein lè tsemenâ, que fasâi crir crâ, ein amont, ein avau, po dérotzî la soutse, on l'oûïssai que tsantave sa tsanson:

Tsemenâ! tsemenâ! L'è Janeau que vo remésse. Tsemenâ! tsemenâ! Janeau va vo z'ècovâ. Crin, crin! crâ, crâ! crin, crâ!

On coup, ie passave devant la boutequa ao fratè Pâirodzo, on farceu que n'ein valiâi pas doû. Ein lo guegneint passâ, Pâirodzo sè dit:

- Vaitcé Janeau à Derbon. Mè preingne que pu mè teni de lâi djuvi on tor.

Adan l'appele Jeaneau et lâi dit de ramounâ sa tsemenâ.

Faut que vo diésso que cllia tsemenâ l'avâi reféte tandu lo tsautein qu'on lâi avâi rein refé de fû. N'avâi dan pas de la soutse po reimplliâ on get de mousselion. Janeau l'è tot parâi montâ dedein et l'a fé ètat de grattâ, de grattâ, mâ rein ne vegnâi avau que dâo mortâ. Quand l'è redècheindû, va vè Pâirodzo po sè fére payî et lâi dit

- L'è on franc.

— Quemet! on franc! que lâi fâ lo fratè. Tè laisso la souse ein pâyemeint et te dusse ître bin conteint : on mouî quemet ein avâi.

Lo ramouneu l'a bin vu que Pâirodzo s'ètâi fotu de li. L'a fé asseimblliant de rire. Mâ sè desâi ein li-mîmo:

Pouèson de Pâirodzo! Atteind-tè pî! Ser-

Vait-cé quauque teimps aprî que Janeau, son ètsîla et son raclliet que passant ti lè trâi dèvant la boutequa âo fratè. Bete, lo raclliet et l'ètsîla dévant l'ottô et dit dinse à Pâirodzo:

- L'è demeindze l'abbayî. Vo foudrâ mè copâ on bocon lè cheveu!

Lo fratè preind lè tailleint et sè met à rongnî à châ. L'è que l'âi avâi on momeint que s'ètâi pas fé tondre. Et pu lâi avâi de la soutse permi clliâo cheveu et avoué la châ cein fasâi on mastic que copâve la molâie âi tailleint. Pas moin de dhî iâdzo que lo fratè l'è z'a repassâ po pouâi arrevâ âo bet. Vo dio que l'a vu dâo payî. Aprî cein l'a faliu lo rasâ. Onna barba de ra-

mouneu ne vo dio que cein. Lo rajão fasâi quasi atant de crin crâ que quand Janeau l'ètâi dein sa tsemenâ avoué son raclliet. Lo fratè n'à pas pu fini avoué lo mîmo. L'a bo et bin faliu ein preindre on autro. Janeau s'è fé adan betâ pè lè djoûte dâo venaigro et dâo cheint bon pè la tîta. Aprî s'è décoféi avoué on panaman tot proûpro dèvant lo meryâa. Pairodzo lâi fa adan:

L'è trâi franc!

- Quemet! trâi franc! que repond Janeau. Vo laisso lè cheveu et lè pâi de barba ein pâyemeint : on mouî quemet ein avâi!

Vo mè redâide oncora! Pâirodzo l'a rizu, mâ dzauno. On fin trâove adî on pllie fin.

Marc à Louis.

Comment on devient riche. — Ne me dites pas que vous avez fait fortune avec vos pâtés d'alouettes, sans y mettre autre chose que des alouettes... vous y mettiez bien un peu de viande de boucherie?

- Oh, peu de chose... par ci, par là un peu de che-

Dites la vérité : vos pâtés, c'était tout du che-

— Mais non, je vous assure. Si vous voulez l'exacte vérité, c'était moitié, moitié : un cheval, une alouette, une alouette, un cheval...

Une bonne prière. — Un évêque se trouvant à ta-ble, voulut prendre un plat. Il se brûle les doigts et ne peut retenir un affreux juron.

L'un des convives sortit son calepin et se met à

Qu'écrivez-vous là, lui demanda l'évêque.

-Eh parbleu. Je prends note, afin de me rappeler, de votre prière pour les brûlures.

COMMENT ON FAIT DES HOMMES



OUS nos journaux ont parlé du projet d'ériger, à Montbenon, un monument à dériger, à Montbenon, un monument à feu le colonel Secretan, directeur de la Gazette. Nous ferons, sans doute, plaisir à plusieurs de nos lecteurs en publiant l'article ci-dessous, paru en 1902 dans la Semaine littéraire :

Mes souvenirs d'adolescence les plus nets se rapportent à la maison paternelle.
Elle était si vivante, si animée, si gaie, cette petite maison qu'à son retour au pays mon père avait construite à Beaulieu pour y loger sa nombre de la partie. breuse famille!

Il avait passé presque toute sa vie à l'étranger, a Stockholm pendant quelques années, puis, pendant trente-deux ans à La Haye, comme pasteur de l'Eglise wallonne. Il avait rencontré ma mère dans un presbytère d'Anvers; elle était Alsacienne, belle comme le jour, m'ont dit des amis qui l'avaient connue à cette époque. Mon père avait quarante ans quand, en 1837, il l'épousa ; ma mère en avait dix-neuf ; ils ont vécu ensemble pendant trente-huit années et eurent quinze enfants.

Quand, en 1861, mon père rentra dans le can-ton de Vaud, ce qui avait été le rêve de toute sa vie, car il ne voyait rien de beau au monde comme son pavs et, dans son pays, sa ville de Lau-sanne, nous étions déjà une nombreuse famille. Elle s'accrut encore, en sorte que, au bout de quelques années, la maison se trouva trop petite pour tout ce monde. On se serra. Alors déjà la vie était chère à Lausanne et nous grandissions avec des appétits de louveteaux et des trous aux semelles de nos souliers et au fond de nos culot-tes plus souvent qu'il ne fallait. Mon père n'avait pas de fortune et sa pension n'allait pas dans les gros chiffres. Quand, à la fin du mois, les comp-tes des fournisseurs arrivaient, ma mère se lamentait ; jamais on n'avait vu des enfants dé-chirer leurs habits et dévorer la nourriture com-me les siens ; une vraie calamité! Mon père la

consolait de son mieux :

— J'aime mieux que mon argent aille chez le boulanger ou chez le cordonnier que chez le médecin ou chez l'apothicaire, avait-il coutume de dire. Ça nous encourageait. Il avait une con-fiance absolue dans la Providence, mon brave père, et contemplait le fond de sa bourse vide

avec une sérénité de patriarche. Néanmoins, il fallut aviser. Mes parents se décidèrent à prendre des pensionnaires, cette suprême ressource des ménages lausannois en pareille extrémité. C'était très bien, mais où les mettre ? La maison était déjà pleine comme l'arche de Noé. On s'ingénia, on chercha et on s'ache de Noe. On s'ingenia, on chercha et on s'a-visa que, sous les tuiles, il y avait encore un peu d'espace libre. Quelques douzaines de briques placées de champ, quelques bouts de planches, un peu de mortier et de plâtre firent de ravissantes mansardes. Il y faisait un peu chaud en été et, en hiver quand la bise glacée faisait grincer les gi-rouettes, on la sentait bien passer dans les inters-tices du toit. Mais cela nous était bien égal. Pour nous réchauffer, nous chantions Bérenger:

Dans un grenier, qu'on est bien à vingt ans!

Les belles chambres restèrent pour les pensionnaires. I' en vint.

Alors, ce fut dans la maison un tintamarre in-vraisemblable. Nous étions vingt à table. Au-jourd'hui encore, je ne comprends pas comment ma mëre a pu y tenir, malgré son admirable vaillance et sa constitution de fer, d'autant moins que les cuisinières et les bonnes, elles, n'y te-naient pas du tout, et filaient les unes après les

autres, à peine entrées. Homme de cabinet et d'étude, mon père n'aimait pas le bruit, en sorte que le fardeau de l'énorme maisonnée pesait presque entier sur ma mère.

Elle dut se consacrer surtout aux pensionnaires et à leur bien-être et nous informa que nous eussions à faire nous-mêmes notre service. On se le tint pour dit : occupée comme elle l'était, ma mère n'avait pas le temps de répéter les choses.

Avec deux de mes frères, j'occupais une man-sarde où il y avait trois lits en fer, avec trois paillasses, trois petites tables de sapin blanc, faisant fonction de lavabos, trois chaises de paille, une armoire et une grande table où nous gri-bouillions nos livres d'école : un dortoir de caserne. Nous faisions chacun notre lit et nous balayions le plancher et essuyions la poussière à tour de rôle. Le « service » alternait tous les huit jours. Nous vivions en paix. Quelquefois, pourtant - assez souvent même - nous nous battions ; quand cela ne faisait pas trop de vacarme, mon père nous laissait faire. Il était d'avis qu'il faut que jeunesse s'ébatte. Nous avions aussi, chacun, une petite boîte en carton — j'ai encore la mienne — avec un étui à aiguilles, du coton blanc et du coton noir et un morceau de cire blanche pour cirer le fil, afin qu'il tint mieux ; cela nous servait à recoudre les boutons et a raccommander nos gilets et nos chausses. Pour les trous aux bas, nous nous adressions à nos sœurs. Ma mère nous avait déclaré que tout cela était notre affaire. Il va sans dire que nous cirions nousmême nos souliers. De temps à autre, ma mère faisait la tournée des chambres et des armoires. Quand tout n'était pas en ordre, nous étions grondés.

Cela marchait très bien. Nous n'étions pas plus mal vetus, ni plus sales que nos camarades qui avaient des filles de chambre pour les servir. Quand, à seize ans, je sortis du collège pour

entrer à l'académie, mon père me fit venir dans sa chambre, alluma une pipe et me tint ce dis-

« Mon garçon, te voilà étudiant ; je te payerai tes semestres, mais je ne puis pas faire davan-tage. Tes frères et tes sœurs ont plus besoin de moi que toi. Donc, si tu veux avoir de l'argent de poche, et il t'en faudra, eh bien! tu te le pro-cureras où tu pourras. Ici, il n'y en a point. »

cureras ou ti: pourras. Ici, il n'y en a point. »

C'était clair et précis. Je ne demandai pas d'explications plus détaillées ; je courus en ville. Un
ede mes anciens camarades de collège, qui ne s'était pas senti de goût pour Sophocle et Cicéron,
était groom à l'hôtel Bellevue. J'avais gardé avec
lui d'excellentes relations. Je le trouvai qui rinçait des bouteilles au fond d'une cour. Je lui demandai s'il n'y avait pas dans la maison quelque
famille étrangère qui cherchât des lecons de franfamille étrangère qui cherchât des leçons de fran-

— Tu tombes bien, me dit-il; je viens justement d'entendre une dame anglaise demander au portier s'il ne lui saurait pas un maître pour ses trois moutards, deux garçons et une fille; c'est au 27.

J'y volais et me présentai à la dame. Dix minutes après, je ressortais : deux heures de leçons à donner chaque jour, de trois à cinq heures de l'après-midi; quinze francs d'honoraires par semaine. C'était le Pérou! Je courus conter ma chance à ma mère. Il n'y eut pas à Lausanne, ce jour-là, de garçon plus heureux que moi. Je me sentais grandi d'une coudée. Je gagnais ma

vie ; j'étais un homme.

Dès lors, j'ai donné d'autres leçons, j'ai fait des comptes rendus du Grand Conseil pour la Gazette de Lausanne, j'ai fait des copies, des traductions; j'ai toujours eu de l'argent. J'en ai parfois prêté à des camarades plus riches que moi, qui ne m'ont pas remboursé. Je me souviens encore du jour glorieux où j'allai acheter à la «Ville de Paris », place St-François, un habit noir pour mon premier bal : 70 fr., payés comptant. Et quand je fus recruté dans la 3me compagnie des carabiniers, c'est moi qui payai mon uniforme, du chapeau à plumes jusqu'aux guêres. L'Etat régions de la compagnie des carabiniers de la compagnie des carabiniers de la compagnie des carabiniers de la compagnie de la tres. L'Etat n'équipait et n'habillait pas encore les troupes dans ce temps-là et personne ne son-geait à trouver les «charges militaires » trop lourdes. Mais on se tenait plus droit dans un

uniforme qu'on avait payé soi-même.

Il n'y a rien de rema: quable dans tout cela et si je vous en parle, ce n'est pas pour me vanter. Je sais que la grande majorité des jeunes hommes ont eu et ont encore à lutter avec des difficultés bien plus grandes et que j'ai été au nombre des privilégiés de ce monde. Mais vous m'avez demandé des impressions et des souvenirs de jeunesse et je vous donne ceux qui me sont le mieux restés

L'habitude où mes parents m'ont mis dès le collège de faire mes petites affaires moi-même m'a toujours été extrémement utile. Quand j'enm'a toujours ete extremement utile. Quand j'en-trai à l'école de recrues, je ne fus pas emprunté pour faire mon lit et j'avais vraiment un très joli talent pour cirer les souliers; mon caporal de chambre Charles Troillet, de Daillens, m'en fit ses compliments. A la cuisine, je me fis re-marquer par le chef d'ordinaire pour ma dexté-rité à paler les commes de terre, elle me pulut rité à peler les pommes de terre ; elle me valut d'être admis à la faveur des croûtons de moelle

J'ai appris de la sorte que tout ce qu'on fait mérite d'être bien fait, qu'il n'y a pas de sot métier et que ce qu'il y a de plus honorable dans le monde, c'est le travail. Toutes vérités qui courent les rues mais qu'il faut avoir expérimentées pour en apprécier la mirifique saveur. Je garde à mon père et à ma mère une reconnaissance très vive pour m'avoir appris de bonne heure à mettre la main à la pâte.

Lausanne, décembre 1902.

Ed. Secretan.

LES VISITES DU JOUR DE L'AN

Le premier janvier nous invite A faire à tous une viste, Et que cela plaise ou dépite, Il faut que l'on se précipite Afin de bacler tout de suite La corvée absurde et maudite. Pendant ce mois hétéroclite, La gourmandise est interdite : Pas le temps d'arroser la truite Ni la dinde savamment cuite, D'un flacon de Château-Lafite : Pas mcyen de vivre en ermite, Ni de contempler un beau site Evocateur de Théocrite... Allons hop! hop! que l'on s'agite, Et munis d'une liste écrite Avec un soin de carmélite, Qu'on escalade à la va-vite Les étages de chaque gite.

Grave comme un bronze annamite, On entre, on salue, on débite Une phrase bien ou mal dite. On s'assied, puis on en est quitte Pour quelque banale redite: On parle de l'appendicite, Du vin que l'on réhabilite, Et... des trois dents de la petite; Un vieux monsieur grognon s'irrite D'un scandale qui s'ébruite ; Un laideron dont la conduite Vertueuse est sans grand mérite, Flétrit le plaisir illicite. A grignoter on vous incite: Gloutonnement on ingurgite Des bonbons bravant la gastrite; Parfois, la mine déconfité De quelque beauté qui s'effrite Ou bien un fâcheux qu'on évite Rapidement vous met en fuite.

Souvent, ce gêneur que l'on quitte S'acharnant à votre poursuite, Devenant votre satellite De salon en salon gravite Sans se lasser dans votre orbite, Au repos la nuit vous incite, Sans hésiter, on en profite Pour quitter sa mine hypocrite Et rentrer voir si Marguerite, Une cuisinière émérite, Fait mijoter dans la marmite La poule au pot qui sollicite Votre palais de sybarite. Georges Esclavy.

Trop aimable. - Mme X. rencontre un habitué de la maison :

- Faites-nous l'amitié, cher monsieur, de venir passer la soirée chez nous; on fera un peu de mu-sique, ma sœur chantera, et, à minuit précis, on sou-

- Avec plaisir, madame. A minuit, je serai chez

Chez le coutelier. - Le marchand. - Vous désirez, monsieur? Le client. — Je voudrais un couteau.

Le marchand. — A une ou plusieurs lames?

Le client. — Oh! les lames ne sont pas nécessaires. L'important c'est qu'il y ait un tire-bouchon!

VENTE D'UN SERVAN



N pouvait vendre ou acheter le génie fa-milier d'une maison. Mais la légende oublie de nous dire quel était le prix

Un propriétaire du Pays-d'Enhaut, avant un servan qui, par faison d'âge sans doute, ou faute de bons soins, était devenu paresseux et qui plus est méchant, résolut de s'en débarrasser et de le vendre pour se « faire de la monnaie ». Il appela son malicieux lutin, puis l'enchaina et se mit en route pour le conduire à l'acquéreur. Il eut en chemin beaucoup de peine. Tous ceux qui le virent passer racontent que le pauvre homme suait sang et eau, en tirant avec beaucoup d'effort une longue chaine, au bout de laquelle il n'y avait... rien du tout. « Le servan faisait résistance, bien

LA CHAPELLE D'EYSINS



E gracieux petit temple de Signy-Eysins, si caractéristique avec son clocher élancé et sa terrasse ombragée... surtout en été,

est trop connu de nos lecteurs pour que nous nous attardions à le décrire. Construit en 1900, et inauguré, sauf erreur, la même année, il n'a pour ainsi pas d'histoire. Aussi n'est-ce point de lui que nous voulons parler.

Le nouveau Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud, à l'article Eysins, assure que, depuis 1418 il existait dans ce village une chapelle dédiée à Saint-Georges et qu'un document de 1555, fait mention d'une cure placée sous le même vocable.

En ce qui concerne cette dernière nous croyons qu'il y a erreur, car à notre connaissance les seules cures, dont les communiers aient jamais dépendu, soit avant soit après la Réformation étaient celles de Nyon dont ils faisaient partie au point de vue paroissial. Peut-être s'agit-il de la résidence du desservant de la chapelle de Saint-Georges ? Cette possibilité n'est pas exclue, mais dans ce cas on ne peut guère parler d'une cure au vrai sens du mot.

Par contre, le renseignement relatif à l'érection d'une chapelle consacrée à Saint-Georges est rigoureusement exact. Malheureusement on ignore la date précise ainsi que les circonstances qui ont présidé à la fondation de celle-ci. Tout porte à croire que le lieu de culte desservi selon toute vraisemblance par un membre du clergé de Nyon, fut construit et doté par les habitants d'Eysins et de Signy, comme cela a été le cas pour le temple actuel.

D'ailleurs cet ancien sanctuaire semble avoir été peu important puisque les visites épiscopales de 1417, 1481 et 1518, ne la mentionnent pas.

En revanche, on est mieux renseigné sur sa situation. Les archives communales d'Eysins possèdent, en effet, un registre cadastral de la seconde moitié du XVIIIe siècle dans lequel, au folio 70 verso, on lit ce qui suit (nous abrégeons un peu le texte original afin de ne pas abuser de la patience de nos lecteurs):

« L'an mil sept cent soixante et quinze et le vingt-neuvième jour du mois d'aoust, à l'instance et par devant moi, Salomon Nicolas Givel, bourgeois de Payerne, commissaire réno-

vateur des droitures féodales appartenant à Leurs Excellences de Berne, rière le village et territoire d'Eysins dépendant de Leur Château

de Nyon.

» Des anciens biens communs, situés au lieu dit à Saint-Georges, le cimetière appelé de

Saint-Georges, contenant sexte et vingtqua-train de pose (environ 9 ares) limitant la vi-gne de Jean Olivier de joux et bise, celle de Claire Martin, veuve de Daniel Dessonnaz et

d'André-Frédéric Baulet dites de l'Ochettaz du côté du lac, les vignes de Pierre Olivier, de François-Etienne Olivier, de Claudine Gran-

ger, femme de Jean Stutzkerberger avec en partie la chentre de la dite veuve Dessonnaz de vent et l'entrée du chemin commun sortant du

dit cimetière de bise ».

A noter que ce terrain n'était soumis au payement d'aucune redevance annuelle quelconque. En comparant le plan de l'époque avec celui du